Tableau 1

38 CSD en charge d'une seule unité		
Antilles Guyane	Le Raizet ; St Laurent du Maroni ; St Georges de l'Oyapok	
Réunion	St Denis Gillot	
Bordeaux	Bayonne, Hendaye, Frouzins	
Ile-de-France	Orly Sud; Orly Ouest; Orly Bilc	
Lille	Calais ; Boulogne ; Lille	
Lyon	Lyon Aéro ; Grenoble ; Chambéry ; St Julien; Thonon ; Clermont-Ferrand	
Méditerranée	Gap; Nice CIS	
Montpellier	Nîmes	
Nantes	Poitiers ; Limoges	
Roissy	T1; T2A; T2B et D; T2C; T2E; T2F; Roissy 2; Roissy 3; Le Bourget; Roissy Bilc; CCF-Su	
Rouen	Dieppe ; Le Havre Su-général ; Le Havre Celtic Su	

51 CSD en charge de 2 unités
cf. tableau 2

31 CSD en charge de plus de 2 unités
cf. tableau 2

9 CSD en charge directe d'une unité type BSE/BSI		
Bordeaux	Hendaye BSI; Bayonne BSI, Blagnac BSE	
Lille	Abbeville BSI	
Méditerranée	Nice BSI	
Metz	St Louis Autoroute BSE	
Montpellier	Montpellier Méditerranée Aéro BSE; Porta BSE, Le Perthus Autoroute BSI	

Catégorie A surveillance en CROC		
Lille	Dunkerque (1 A+, 2A)	
Méditerranée	Marseille ; Nice	
Metz	Strasbourg; Mulhouse	
Nantes	Bretagne	